BOURSES NATIONALES De LYCÉE
CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE
2020/2021

▶**La campagne complémentaire est destinée aux élèves :**

- **Scolarisés en Lycée public dans une classe du second degré,**
- **Elèves accueillis en 3ème Prépa Pro.**

➔ La demande de bourse de lycée se fait en ligne. Les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité–Services **du 1er septembre au 15 octobre 2020.**

En tant que parent d'élèves vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en lycée public.
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

1 - Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte impots.gouv.fr, ou ameli.fr ou identité numérique (laposte), ou mobileconnectetmoi (orange), ou msa.fr

2 - Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par l'établissement ou avec votre **compte unique EduConnect** .

➔ Si vous rencontrez des difficultés à faire votre demande de bourse en ligne, vous pouvez retirer un dossier papier au secrétariat de scolarité auprès de Madame CANT ou par messagerie paulette.cant@ac-poitiers.fr

La **date limite de dépôt des dossiers papier** avec la copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 est également fixée au **15 octobre 2020.**

CETTE NOTE NE CONCERNE PAS LES ÉLÈVES scolarisés au LYCÉE DÉJÀ BOURSIERS (la bourse étant reconduite automatiquement)